

Décision Générale colonial

Décision n° 3 arrêté n. 3 du 4 Janvier 1943

n° 3

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 4 janvier 1943
Numéro JO n° 2 du 15/01/1943	Date du numéro 15 janvier 1943

TEXTE INTÉGRAL

M. LUCAS, Administrateur du 2ème classe des Colonies, provisoirement chargé des fonctions du Service de l'Enregistrement, est mis provisoirement à la disposition du Commandant de Cercle de Djibouti. M. LACOUR, reprend les fonctions de Chef du Service de l'Enregistrement, des I Domaines et du Timbre.